



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Retour des contacts à risque

Si mon enfant est contact à risque, il peut être accueilli à la MJC dans le cas où son test PCR ou antigénique effectué à Jour 0 est **négatif**.

Je soussigné.e :

Demeurant au :

Représentant légal de l'enfant :

Atteste sur l'honneur que le test PCR ou antigénique réalisé le est négatif et **m'engage à effectuer sur l'enfant un autotest à J+2 et J+4** et à informer la MJC des résultats de ceux-ci.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le/...../2022

Signature